



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	16
votants	19

Le mardi 07 mars 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : lundi 27 février 2023

DELIBERATION

N° 29/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Karine BOETTI, Geneviève IDDA, André IPERT.

OBJET :

Création de postes au
tableau des effectifs

ONT DONNÉ POUVOIR : Karine BOETTI à Thierry GUIDO, Geneviève IDDA à Isabelle SAUVE, André IPERT à Michel BRAUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de créer deux postes pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer les missions telles que figurant ci-dessous.

Il est proposé :

- De créer deux postes pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer les missions :
 - de maître-nageur sauveteur pour le service piscine,
 - d'agent d'accueil et d'entretien pour le service piscine.

- De créer un poste pour faire face à un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer les missions :
- d'ATSEM à temps complet à l'école maternelle,

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12 avril 2022,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de 2 postes pour accroissement saisonnier d'activité et 1 poste pour accroissement temporaire d'activité :

- 1 emploi de maître-nageur sauveteur à temps complet pour le service piscine ;
- 1 emploi d'agent d'accueil et d'entretien à temps complet pour le service piscine ;
- 1 emploi d'ATSEM à temps complet à l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DECIDE d'adopter les créations d'emplois ainsi proposées.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Secrétaire du Séance


Isabelle SAUVE



Le Maire


Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire


Sébastien OLHARAN